

**ARRETE n° 2021-100
RELATIF AU BUREAU DE VOTE**

CONSEIL DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

**Collège des représentants du personnel BIATSS
Mardi 12 octobre 2021**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les statuts de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 31 janvier 2019 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers,

Vu l'arrêté n° 2021-83 du 9 septembre 2021 relatif à l'organisation du renouvellement partiel du Conseil de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines en ce qui concerne le collège du personnel BIATSS.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Le bureau de vote créé en vue du scrutin du mardi 12 octobre 2021 relatif au renouvellement partiel du Conseil de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines en ce qui concerne le collège du personnel BIATSS se compose comme il suit :

- ✓ Bureau de vote de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines
- Cafeteria des Lettres - 11 boulevard Lavoisier – ANGERS

Présidente : Christine GHEYSENS

Assesseures : Maryvonne MACE - Catherine TESSIER - Nicolas GANDUBERT

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé et mis en ligne le 29 septembre 2021